

PROGRAMME ÉCONERGÉTIQUE POUR LES NOUVELLES MAISONS :

ENTENTE AVEC LE CONSTRUCTEUR

Nom de l'entreprise (Constructeur)

Personne-ressource

N° voirie et nom de rue

Ville

Code postal

Courriel

Numéro de téléphone

Constructeur

Poste

Entente avec le constructeur

Le **constructeur** (un représentant autorisé de l'entreprise qui construit la maison) désire offrir aux participants du programme la possibilité d'acheter de nouvelles maisons éconergétiques qui répondent aux exigences du **Programme éconergétique pour les nouvelles maisons**. Le constructeur accepte les conditions suivantes :

Le **constructeur** doit :

- faire **évaluer** le plan de la maison par un fournisseur de service en évaluation des résidences autorisé du Programme éconergétique pour les nouvelles maisons afin de garantir que la maison répond à au moins un des critères pour recevoir un incitatif et à toutes les autres exigences du programme, tel que précisé dans les lignes directrices;
- prendre en charge la construction de toutes les maisons¹ conformément au rapport d'évaluation du plan et veiller à ce que la maison répond à toutes les exigences du programme;
- permettre et faciliter les visites occasionnelles sur place du personnel d'Énergie NB à des fins d'assurance de la qualité;
- énumérer dans le contrat de construction et / ou l'entente d'achat et de vente, tous les incitatifs financiers d'**Énergie NB** remis au constructeur;
- participer à des séances de formation technique offertes par Énergie NB afin de se familiariser avec les exigences du programme, les exigences techniques et les pratiques exemplaires en matière de construction de nouvelles maisons éconergétiques.
- Veuillez accepter et signer le document Système de cote ÉnerGuide : Entente de licence du constructeur de Ressources Naturelles Canada ; Votre organisme de services peut vous aider avec cette exigence.

Date

Veillez envoyer le formulaire dûment rempli à :

NewHome@nbpower.com

Services d'efficacité énergétique a/s comité de sélection du programme
35, rue Charlotte
Bureau 101
Saint John (N. B.) E2L 2H3

1 – Les maisons inscrites au programme éconergétique pour les nouvelles maisons seulement.